

Commune de Bouzonville

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018

Sous la présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (22) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M. Roland CERATI, M. Armel CHABANE, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, Mme Esther GOELLER, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. Isiakou Camaroon OUBA BABA, M. Manuel RIOS, M. Jean-Marie SIBILLE, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Michèle WANGON.

Procurations (4) : M. David LOUYA à M. Denis DELLWING, M. Guy OLLINGER à Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Michelle RIGAUD à M. Roland GLODEN, Mme Christiane WAGNER à Mme Isabelle BELAID.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Françoise DALSTEIN pour être secrétaire de séance.

Compte-rendu du Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions reçues du Conseil Municipal.

Les activités de M. le Maire, dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 20 mars 2018, date du dernier Conseil Municipal :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le Conseil Municipal du 20 mars 2018 :

Date	Immeuble / terrain	Vendeur	Prix	Acquéreur
20/03/2018	11 rue du Dr Schweitzer	Consorts ENGLER	127 000,00 €	ONDER Soner et Tuba 2 cité saint charles 57320 BOUZONVILLE
28/03/2018	4 annexe d'Aidling	Consorts KIEFFER	54 000,00 €	FRANCHEO Corinne 42 rue Yves Forges 57700 HAYANGE
05/04/2018	NB Section 45, parcelles 6 et 10	Consorts SCHNEIDER	4 273,85 €	CHALTE Christian 3 chemin des vergers 57320 BOUZONVILLE
06/04/2018	34 annexe de Heckling	WEBER Pierrette	10 000,00 €	CHALTE Christian 3 chemin des vergers 57320 BOUZONVILLE

Dans tous les cas susmentionnés, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Abonnements

M. le Maire a renouvelé la cotisation à l'association des Maires de France en 2018 moyennant une cotisation de 648,01 €. L'abonnement annuel au journal des Maires de France a par ailleurs été renouvelé le 12 mars 2018 au prix de 65 €.

Remerciements

M. le Maire remercie les organisateurs des manifestations qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal et notamment :

- la braderie du Vendredi Saint du 30 mars 2018,

Manifestations à venir

Par ailleurs, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal des manifestations à venir et les invite par leur présence à encourager les organisateurs :

- le Salon du Développement Durable du 15 avril 2018,
- le Spectacle Conté (Le Caleçon de sa majesté) le 21 avril 2018,
- le Marché aux Puces du Nautic Club, le 1^{er} mai 2018,
- la conférence sur l'Ordre National de la Légion d'Honneur le 18 mai 2018,
- l'exposition Automania le 17 juin 2018,
- la fête de la musique le 21 juin 2018,
- les séances de cinéma du 13 avril et du 13 mai 2018.

Démission d'un conseiller municipal

Pour information, M. Alain LINDEN a démissionné du Conseil Municipal par lettre recommandée avec accusé de réception reçu le 23 mars 2018. M. le Préfet de la Moselle en a été avisé le 26 mars 2018.

Tous les candidats figurant sur la liste "Ensemble, Bouzonville, Demain" ayant déjà été sollicités pour siéger au Conseil Municipal, M. Alain LINDEN ne sera pas remplacé. Le nombre de conseillers municipaux n'est donc désormais plus que de 26.

1. 2018041101 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ordre du jour proposé :

- | | | |
|---|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 2018041101 | Approbation de l'ordre du jour |
| 2 | 2018041102 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2018 |
| 3 | 2018041103 | Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle des poteaux d'incendie |
| 4 | 2018041104 | Dotation ULIS 2018 |
| 5 | 2018041105 | Informations sur les subventions aux associations |
| 6 | 2018041106 | Taux des impôts locaux directs 2018 |
| 7 | 2018041107 | Budget primitif 2018 |

2. 2018041102 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2018

M. Clément LARCHER indique que lors du Conseil Municipal du 20 mars 2018, il avait demandé à M. le Maire de se rapprocher de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières pour la réalisation du terrain synthétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et 1 abstention le compte-rendu de sa réunion du 20 mars 2018.

3. 2018041103 - Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle des poteaux d'incendie

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les sapeurs-pompiers. Compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités dans l'éventualité du transfert de compétence de la DECI) sont désormais dans l'obligation de réaliser les contrôles techniques trisannuels des poteaux d'incendie à compter de 2019.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas les finances communales et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations obligatoires au SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel réalisé par les sapeurs-pompiers, soit 19 € par poteau d'incendie,
- d'autre part, la mise en place d'un groupement des commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 1 contre :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe,

- d'autoriser le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

4. 2018041104 - Dotation ULIS 2018

Mme Marie-Christine VENNER présente le bilan financier 2017 du fonctionnement de l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS, anciennement la CLIS) annexé.

Ce bilan du fonctionnement de l'ULIS est arrêté à la somme de 20 479,51 €.

La dotation 2018 dont le versement est susceptible d'être demandé à la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) est égale à ce montant, compte tenu d'un acompte 2017 de 10 000 € déjà perçu et d'un acompte 2018 du même montant.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à émettre un titre exécutoire de 20 479,51 € à l'encontre de la CCB3F.

5. 2018041105 - Informations sur les subventions aux associations

Mme Marie-Christine VENNER informe le Conseil Municipal que le groupe de travail constitué pour déterminer le montant des subventions aux associations s'est réuni le 23 février 2018.

Lors de cette réunion, les membres du groupe de travail ont proposé les dispositions suivantes :

- la reconduction en 2018 de l'utilisation des formulaires CERFA de demande de subvention utilisés en 2017,
- la reconduction en 2018 des critères d'attribution et de calculs utilisés en 2017,
- l'inclusion dans les dossiers de subvention des notifications de subvention obtenues auprès des autres partenaires (par exemple au titre du CNDS),
- l'organisation d'une nouvelle réunion d'information des associations,
- la fixation d'une date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention au jeudi 31 mai 2018, pour un examen par le Conseil Municipal courant juin.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

6. 2018041106 - Taux des impôts locaux directs 2018

Compte tenu des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale 2018 notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques, M. le Maire, conformément à ce qu'il a indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, propose de ne pas modifier les taux d'imposition cette année.

En conséquence, les recettes fiscales pourraient être les suivantes :

Taxe	Assiette 2017	Taux 2017	Produits 2017	Bases prévisionnelles 2018 notifiées	Produits 2018 à taux constant	Taux 2018 proposés	Produits 2018 prévisionnels
TH	3 674 413,00	10,02 %	368 176,00	3 734 000,00	374 147,00	10,02 %	374 147,00
TFB	5 379 020,00	14,22 %	764 897,00	5 433 000,00	772 573,00	14,22 %	772 573,00
TFNB	64 286,00	40,25 %	25 875,00	63 800,00	25 680,00	40,25 %	25 680,00
			1 158 948,00		1 172 400,00		1 172 400,00

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter les taux d'imposition directe 2018 comme suit :

Taxe	Taux 2018
Taxe d'habitation	10,02 %
Taxe sur le foncier bâti	14,22 %
Taxe sur le foncier non bâti	40,25 %

7. 2018041107 - Budget primitif 2018

Le projet de budget primitif 2018 proposé est équilibré comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 656 801,72	3 656 801,72
Investissement	1 909 754,77	1 909 754,77
Total	5 566 556,49	5 566 556,49

Le détail des imputations budgétaires et des opérations nouvelles est annexé au présent compte-rendu.

M. le Maire rappelle que le budget primitif 2018 repose sur les propositions suivantes :

- la stabilité des taux d'imposition 2018 par rapport à 2017 pour un produit attendu de 1 172 400 €,
- un maîtrise du niveau global de dépenses de fonctionnement,
- la réalisation d'un projet de revitalisation du centre bourg, en cohérence avec le projet territorial communautaire, comprenant notamment une étude d'un coût estimé à 30 000 € sur le devenir du collectif Saint Charles,
- s'agissant de la masse salariale, le budget prévoit notamment :
 - o l'incidence de la mise en oeuvre du RIFSEEP à compter de juillet 2018,
 - o le recrutement d'un chef d'équipe travaux à partir du 1^{er} juillet 2018 (sur poste budgétaire existant),
 - o le recrutement d'un agent de développement à la même date,
 - o l'emploi d'un apprenti tout au long de l'année,
 - o le recrutement de vacanciers en période estivale.

- la prise en compte de l'intégralité des dépenses nouvelles souhaitées par la commission des travaux ainsi que deux opérations supplémentaires,
- la concrétisation du projet d'aménagement d'un nouvel espace périscolaire,
- la réalisation d'un emprunt de 760 000 €, dont 458 862,01 € de restes à réaliser de 2017.

S'agissant du projet d'aménagement d'un nouvel espace périscolaire, M. le Maire indique que le plan de financement est arrêté à un taux de prise en charge de 78% de la dépense prévisionnelle hors taxes. La non réalisation de cette opération entraînerait la perte des subventions notifiées à la commune. Cette éventualité serait d'autant plus dommageable aux autres projets de la collectivité qu'il ne sera pas possible de solliciter d'autres demandes de subventions tant que celles attribuées ne sont pas engagées en 2018.

Mme Marie-Christine VENNER présente le détail du budget primitif 2018 annexé.

M. Jean-Marie SIBILLE considère que le poste des dépenses afférentes à l'énergie qui sera consommée par la collectivité est sous-estimé.

M. le Maire répond qu'il ne peut en l'état s'agir que d'une prévision estimée au mieux.

Mme Michelle WANGON déplore que le budget ne prévoit pas de provisions en vue de l'acquisition de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis comme les années précédentes.

M. le Maire rappelle qu'il avait indiqué lors du débat d'orientation budgétaire qu'aucune provision ne serait constituée à cet effet en 2018 en vue de dégager une marge d'autofinancement et permettre la réalisation d'un volume d'investissement plus important.

Mme Marie-Christine AUBIN considère que le projet d'aménagement d'un nouvel espace périscolaire n'a pas été présenté de manière formelle aux membres du Conseil Municipal.

M. le Maire répond que le projet d'aménagement d'un nouvel espace périscolaire a été présenté en novembre 2017 lors d'une réunion informelle du Conseil Municipal qui a suivi une visite des locaux.

M. Roland CERATI indique que l'opposition ne pourra pas voter en faveur du budget primitif 2018 car il estime que le projet d'aménagement d'un nouvel espace périscolaire représentera une dépense trop importante par rapport aux besoins de la population. Il considère que la construction d'une maison médicalisée serait d'avantage en adéquation avec les attentes des administrés de la commune, pour un budget équivalent.

La mise en oeuvre d'un portage des repas à un coût de 4 € par convention avec l'Institut de la Providence serait en outre de nature à réduire les coûts de fonctionnement du service périscolaire dans le bâtiment actuel.

Mme Marie-Christine VENNER répond que les locaux périscolaires actuels ne sont pas plus adaptés à la mise en oeuvre de ce type de prestation que pour les activités qui y

sont organisées depuis 2005. Il lui semble par ailleurs qu'opposer les projets entre eux n'est pas constructif.

M. le Maire répond qu'à titre personnel, il est très favorable à l'aménagement d'une "maison médicale". Il réitère sa volonté d'y travailler dans les meilleurs délais et rappelle qu'il est encore possible d'obtenir des financements sur ce type de projet.

La question du portage des repas a été abordée avec M. le Directeur de l'Institut de la Providence pour une éventuelle mise en oeuvre lorsque le nouvel équipement sera opérationnel.

Madame Michèle WANGON demande à ce que le vote soit réalisé à bulletin secret.

M. le Maire précise qu'il a pris la mesure de la crispation d'une partie des membres du Conseil Municipal à l'encontre de ce projet. Il conçoit qu'une opposition de principe existe mais s'étonne de la méthode retenue surtout de la part des membres de la majorité municipale.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que si le budget n'est pas voté, il en tirera toutes les conclusions qui s'imposent. Il demande solennellement aux membres du conseil de mesurer les conséquences pour la commune du rejet de son budget.

M. le Maire soumet la demande de Mme Michèle WANGON au Conseil Municipal quant à l'opportunité de voter le budget primitif 2018 au scrutin secret. Douze (12) conseillers y sont favorables, soit un nombre supérieur au tiers des conseillers municipaux présents.

A 21 heures 18, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'une suspension de séance pour permettre l'organisation du scrutin.

A la reprise à 21 heures 28, il est procédé à un vote à bulletin secret. Les élus municipaux sont appelés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal à déposer leur bulletin de vote pour, contre ou s'abstenant sur le budget primitif 2018 dans une enveloppe fournie à cet effet.

Au vu du dépouillement, le Conseil Municipal vote

- à 14 voix pour le budget primitif 2018 tel que proposé,
- à 9 contre,
- et 3 abstentions.

Le budget primitif 2018 est adopté.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTRÔLE DU PARC D'HYDRANTS : POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28 ;
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

• PRÉAMBULE

Faisant suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les sapeurs-pompiers. Compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes (ou leurs intercommunalités dans l'éventualité du transfert de compétence de la DECI) sont désormais dans l'obligation de réaliser les contrôles techniques trisannuels des poteaux d'incendie à compter de 2019.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas les finances communales et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse des cotisations obligatoires au SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux réalisé par les sapeurs-pompiers.
- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

• ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes, intitulé « Contrôle des poteaux d'incendie des membres du groupement de commandes » et d'en préciser les modalités de fonctionnement, conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Cette convention a également pour objectif final la passation de la (des) procédure(s) relative(s) aux contrôles concernant le projet repris ci-dessus.

Le coordonnateur du groupement désigné à l'article 4 ci-après est notamment chargé de la mise en concurrence en vue du choix des titulaires des contrats.

• ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021.

• ARTICLE 3 : ADHÉSION DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les signataires de la présente convention adhèrent au groupement de commandes en adoptant celle-ci par délibération de leur assemblée délibérante. Une copie de la délibération et de cette convention présentant le cachet de la préfecture est adressée à Moselle Agence Technique qui centralisera les documents et en assurera l'information auprès du coordonnateur du groupement de commandes.

Toute adhésion devra être effective avant le 31 mars 2018. Une nouvelle collectivité ne pourra adhérer au groupement que dans le cadre d'un avenant passé par le coordonnateur, et sous réserve du respect des règles de la commande publique.

• ARTICLE 4 : LE COORDONATEUR ET LES AUTRES MEMBRES

Désignation du coordonnateur

Le Département de la Moselle, représenté par Monsieur Patrick WEITEN, est désigné comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Le siège du coordonnateur est situé au :

1 rue du Pont Moreau

57000 METZ

Missions du coordonnateur

Avec l'aide de Moselle Agence Technique, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage du groupement, le coordonnateur assure et organise l'ensemble des opérations nécessaires à la sélection des attributaires, à savoir :

Collecter les informations nécessaires au lancement des consultations ;

Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation (planning, comité de pilotage, supports de publicité...);

Définir les critères de choix des prestataires ;

Élaborer l'ensemble du (des) dossier(s) de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres ;

Assurer la publicité des avis d'appel public à la concurrence ;

Transmettre les dossiers de consultation ;

Réceptionner et enregistrer les offres ;

Établir un rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Réunir et animer la Commission d'Appel d'Offre du Groupement ;

Envoyer les lettres de rejets ;

Rédiger le rapport de présentation du pouvoir adjudicateur et transmettre le contrat au contrôle de légalité si nécessaire ;

Signer et notifier le (les) contrat(s) ;

Informers les membres du groupement du résultat des consultations et leur adresser une copie des contrats attribués ;

Publier les avis d'attribution si nécessaire ;

Passer les avenants éventuels après avis écrit de la CAO du groupement ;

Gérer les relations précontentieuses au nom du groupement et représenter les autres membres dans le cadre de tous les litiges liés à la passation et à l'exécution des contrats du présent groupement ;

Prononcer, le cas échéant, la résiliation du (des) contrat(s) après avis écrit de la CAO du groupement ;

Proposer et suivre les éventuelles adaptations à apporter à la présente convention par voie d'avenants ;

Organiser et assurer le secrétariat de toutes les réunions et comités de pilotage utiles pour mener à bien les études constituant le périmètre du présent groupement de commandes.

Missions et obligations des membres

Les autres membres du groupement s'engagent à :

Communiquer au coordonnateur une évaluation de leurs besoins et toutes autres informations qui seraient jugées utiles, préalablement au lancement des procédures de consultation ;

Respecter le choix de la CAO du groupement de commandes ;

Exécuter le (les) contrats conformément aux documents contractuels ;

Informers le coordonnateur de la bonne exécution ou des dysfonctionnements/litiges éventuels liés aux contrats ;

Assister le coordonnateur dans les contentieux liés à la passation des contrats du présent groupement ;

Procéder à l'émission des bons de commandes aux entreprises attributaires et assurer le paiement des factures correspondantes.

•ARTCILE 5 : La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes (C.A.O.)

5.1 Composition

Conformément à l'article L1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Département, coordonnateur du groupement, est compétente en tant que CAO du groupement.

Fonctionnement et missions de la CAO

Les règles de fonctionnement de la CAO du groupement sont identiques à celles applicables à la CAO du Département.

• ARTICLE 6 : RETRAIT

Les collectivités ne peuvent se retirer du groupement qu'après l'expiration du ou des contrats en cours d'exécution. Elles en informent au plus tôt le coordonnateur. Le retrait est constaté par une délibération de leur assemblée délibérante.

La notification de la décision de retrait devra parvenir au coordonnateur avant le lancement d'une nouvelle procédure, le cas échéant.

• ARTICLE 7 : SUBSTITUTION AU COORDONNATEUR

Dans l'hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

• ARTICLE 8 : CAPACITÉ À AGIR EN JUSTICE

Le coordonnateur gère les relations précontentieuses au nom et pour le compte du groupement si nécessaire et représente les autres membres dans le cadre de tous les litiges liés à la passation et à l'exécution des contrats du présent groupement.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

• ARTICLE 9 : CONDITIONS FINANCIÈRES

9.1 Frais de consultation, paiement et répartition du prix des prestations

Chaque membre du groupement de commandes réglera directement aux entreprises attributaires les factures correspondant aux prestations de contrôles réalisées.

Les frais liés aux consultations lancées par le groupement de commandes (constitution des dossiers, publicité, etc.) seront pris en charge par le Département de la Moselle.

9.2 Frais de justice

Les frais liés à d'éventuels contentieux impliquant un ou plusieurs des membres et le(s) titulaire(s) quant à l'exécution du (des) contrat(s) notifiés dans le cadre du groupement de commandes institués sont à la charge des membres engagés dans ces procédures, au prorata du nombre de poteaux d'incendie.

En revanche, en cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision définitive d'une juridiction administrative dans le cadre d'un contentieux relatif à la procédure de passation des contrats, il est convenu que le coordonnateur en supporte la charge financière.

9.3 Indemnisation du coordonnateur

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation. Il prend à sa charge tous les frais liés au fonctionnement du groupement.

• ARTICLE 10 : MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention, celle concernant l'article 3, doit être approuvée dans les mêmes termes par tous les membres du groupement de commandes, par avenant.

• ARTICLE 11 : LITIGES RELATIFS A LA PRÉSENTE CONVENTION

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Annexe 1 : Membres du groupement de commande

Pour la Commune de Bouzonville



LE MAIRE

DENIS PAYSANT

ANNEXE

BILAN FINANCIER DU FONCTIONNEMENT DE DE L'ULIS EN 2017			
		N° Facture	Montant
TRANSPORTS	Janvier	2017010089	1 365,21
	Février	2017020097	650,10
	Mars	2017030156	1 495,23
	Avril	2017040129	650,10
	Mai	2017050105	1 235,19
	Juin	2017060074	1 365,21
	Juillet	2017070181	325,05
	Septembre	2017090127	1 040,16
	Octobre	2017100133	1 365,21
	Novembre	2017110184	1 495,23
	Décembre	2017120019	650,10
		TOTAL	
SALAIRES	Salaires brut total		20 238,33
	Salaires brut proratisé 10/35		5 782,38
	Charges patronales 44,97%		2 600,34
	Total salaire et charges		8 382,72
FOURNITURES	1 classe		460,00
TOTAL			20 479,51

SOMMES A VERSER AU TITRE DE L'EXERCICE 2018	
Acompte 2017 versé en 2017	10 000,00
Solde 2017 à verser en 2018	10 479,51
Proposition d'acompte 2018 à verser en 2018	10 000,00
Somme totale à payer en 2018	20 479,51

Chap	N°	Article	Libellé	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011	1	6042	Achat de prestations de services (cantine)	14 400,19	24 500,00	33 645,33	56 000,00
	2	60611	Eau et assainissement	25 245,02	30 000,00	30 216,96	32 000,00
	3	60612	Energie et electricité	191 931,28	182 150,00	164 233,10	170 000,00
	4	60621	Combustibles	49 225,78	56 500,00	61 082,94	60 000,00
	5	60622	Carburant	10 358,73	14 350,00	15 547,01	14 000,00
	6	60624	Produits traitement	1 367,68	0,00	0,00	0,00
	7	60631	Fournitures d'entretien	19 278,09	16 500,00	15 581,54	16 500,00
	8	60632	Petit équipement	23 560,95	26 000,00	25 441,86	20 000,00
	9	60633	Fournitures de voirie	1 921,60	4 500,00	4 041,81	4 500,00
	10	60636	Vêtements de travail	5 267,42	4 300,00	4 226,46	4 300,00
	11	6064	Fournitures administratives	9 454,46	6 500,00	6 259,15	6 500,00
	12	6065	Achat de livres bibliothèques	8 082,41	8 500,00	8 115,29	8 500,00
	13	6067	Fournitures scolaires	5 396,57	8 750,00	8 018,64	8 750,00
	14	6068	Autres matières et fournitures	11 452,03	25 000,00	21 890,99	22 000,00
	15	611	Contrats de prestations de service	87 038,94	102 000,00	93 772,85	90 000,00
	16	6122	Crédit bail mobilier	2 507,38	2 750,00	2 716,35	2 750,00
	17	6135	Locations mobilières	0,00	500,00	172,58	500,00
	18	615221	Entretien réparations bâtiments publics	25 489,38	44 500,00	44 114,68	35 000,00
	19	615228	Entretien réparations autres bâtiments	24 334,26	0,00	0,00	0,00
	20	615231	Entretien et réparations de voirie	21 264,99	13 000,00	13 884,92	14 000,00
	21	61524	Entretien de bois et forêts	15 525,36	17 000,00	20 144,46	22 000,00
	22	61551	Entretien matériel roulant	11 013,72	17 000,00	16 284,44	15 000,00
	23	6156	Maintenance	50 089,07	49 000,00	57 740,43	58 000,00
	24	616	Primes d'assurance	39 329,96	40 000,00	40 030,33	41 000,00
	25	6182	Documentation générale	935,64	1 000,00	862,79	1 000,00
	26	6184	Formation des agents	5 520,00	5 600,00	3 300,00	5 500,00
	27	6225	Indemnité au comptable et régisseurs	462,51	500,00	231,26	1 000,00
	28	6226	Honoraires	115,00	2 000,00	1 800,00	2 000,00
	29	6231	Annonces et insertions	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	30	6232	Fêtes et cérémonies	20 111,69	11 000,00	9 363,08	10 000,00
	31	6236	Catalogues et imprimés	3 983,93	5 000,00	5 737,57	6 000,00

	32	6237	Publications	9 763,60	8 000,00	7 371,82	8 000,00
	33	6247	Transports collectifs	259 648,06	230 000,00	219 325,56	220 000,00
	34	6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	311,00	500,00
	35	6257	Réceptions	0,00	8 000,00	11 599,29	10 000,00
	36	6261	Frais d'affranchissement	5 457,79	5 500,00	4 688,98	5 500,00
011	37	6262	Frais de telecommunications	20 433,12	23 500,00	24 268,68	24 000,00
	38	6281	Concours divers	2 802,88	3 100,00	3 087,22	3 100,00
	39	6282	Frais de gardiennage	2 399,23	2 400,00	1 526,51	2 400,00
	40	6288	Autres services extérieurs	13,92	100,00	26,84	100,00
	41	63512	Taxes foncières	18 397,46	25 100,00	25 040,68	25 100,00
	42	6355	Taxes et impôts sur les véhicules	276,00	500,00	276,00	500,00
	43	637	Autres impôts et versements assimilés	16 453,90	16 500,00	16 178,26	16 500,00
			TOTAL CHAPITRE	1 020 310,00	1 042 100,00	1 022 157,66	1 043 500,00

	44	6332	Cotisations au FNAL	4 166,92	4 475,00	4 469,22	4 700,00	
	45	6333	Participation formation continue	660,00	0,00	0,00	0,00	
	46	6336	Cotisations CNFPT et CDG	13 351,81	14 300,00	14 298,23	15 000,00	
	47	64111	Rémunération principale titulaires	824 105,00	845 325,00	845 317,77	875 000,00	
	48	64112	NBI SFT et IR	14 866,37	12 925,00	12 921,53	13 500,00	
	49	64118	Autres indemnités	143 234,53	149 560,00	149 559,14	158 950,00	
	50	64131	Rémunération principale non titulaires	76 515,41	116 180,00	116 176,82	127 500,00	
	51	6417	Rémunération des apprentis	14 783,76	15 245,00	15 241,62	3 000,00	
012	52	6451	URSSAF	159 476,91	172 885,00	172 884,33	178 000,00	
	53	6453	Caisses de retraite	222 363,53	235 770,00	235 761,85	243 000,00	
	54	6454	ASSEDIC	4 751,73	7 075,00	7 070,98	7 500,00	
	55	6455	Cotisations assurance personnel	19 690,41	48 560,00	48 555,36	25 000,00	
	56	6456	FNC - Supl familial	1 171,00	1 055,00	1 055,00	1 100,00	
	57	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	446,00	520,00	516,00	250,00	
	58	6475	Médecine du travail et pharmacie	7 582,13	8 965,00	8 964,88	9 000,00	
	59	6488	Autres charges de personnel	8 851,27	8 270,00	8 268,94	8 500,00	
				TOTAL CHAPITRE	1 516 016,78	1 641 110,00	1 641 061,67	1 670 000,00

014	60	739113	Reversements conventionnels fiscalité	501,98	500,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	501,98	500,00	0,00	0,00
022	61	022	Dépenses imprévues	0,00	481,70	0,00	19 351,72
			TOTAL CHAPITRE	0,00	481,70	0,00	19 351,72
023	62	023	Virement à la section d'investissement	0,00	106 000,00	0,00	145 000,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	106 000,00	0,00	145 000,00
042	63	675	Valeur comptable immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	0,00
	64	6761	Différences positives sur réalisations	4 000,00	0,00	0,00	0,00
	65	6811	Dotation aux amortissements	163 180,46	179 000,00	178 971,12	194 500,00
			TOTAL CHAPITRE	167 180,46	179 000,00	178 971,12	194 500,00
65	66	651	Redevances concessions brevets	0,00	0,00	1 584,00	2 000,00
	67	6531	Indemnités de fonction Maire et adjoints	92 495,36	92 500,00	94 700,45	95 000,00
	68	6532	Frais de mission des élus	145,90	500,00	0,00	500,00
	69	6533	Cotisations de retraite des élus	3 490,92	3 500,00	3 644,17	3 700,00
	70	6535	Formation des élus	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	71	6542	Créances éteintes	0,00	0,00	120,00	0,00
	72	6553	Contingent service incendie	130 973,41	131 000,00	130 973,41	131 000,00
	73	65548	Contribution organismes de regroupement	56 856,00	57 000,00	56 610,00	0,00
	74	6558	Contingents et contributions obligatoires	52 750,96	51 500,00	51 117,96	52 000,00
	75	65736	Subvention de fonctionnement au CCAS	10 000,00	25 000,00	20 000,00	15 000,00
	76	6574	Subvention fonctionnement associations	169 078,50	170 000,00	169 502,75	170 000,00
	77	658	Charges diverses de la gestion courante	106,72	0,00	0,00	0,00
		TOTAL CHAPITRE	515 897,77	532 500,00	528 252,74	470 700,00	
66	78	66111	Intérêts - emprunts en cours	98 789,42	95 800,00	95 775,88	94 500,00
	79	66111	Intérêts - emprunt 2018	0,00	0,00	0,00	9 500,00
	80	66112	ICNE	-1 004,44	0,00	-1 703,80	5 000,00
	81	665	escompte accordé	90,00	0,00	440,69	500,00
	82	668	Autres charges financières	2 307,69	250,00	250,00	250,00

			TOTAL CHAPITRE	100 182,67	96 050,00	94 762,77	109 750,00
67	83	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	341,40	2 500,00	1 967,68	2 500,00
	84	6748	Subv FISAC	666,46	2 000,00	-12 000,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	1 007,86	4 500,00	-10 032,32	2 500,00
68	85	6817	Dotations pour dépréciations	2 500,00	2 500,00	2 500,00	1 500,00
	86	6875	Provisions ensemble immobilier Sarrelouis	250 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
	87	6875	Provisions équipements sportifs	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
	88	6875	Provision peinture Pol Grandjean T2	40 000,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	292 500,00	152 500,00	152 500,00	1 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				3 613 597,52	3 754 741,70	3 607 673,64	3 656 801,72

CH	N°	Article	Libellé	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
002	1	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	146 924,70	146 924,70	100 300,72
			TOTAL CHAPITRE	0,00	146 924,70	146 924,70	100 300,72
013	2	619	Rabais et ristourne sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	3	6419	Remboursements rémunération du personnel	22 297,71	15 000,00	10 600,97	20 000,00
			TOTAL CHAPITRE	22 297,71	15 000,00	10 600,97	20 000,00
042	4	722	Etat des travaux en régie	13 736,92	25 000,00	0,00	25 000,00
			TOTAL CHAPITRE	13 736,92	25 000,00	0,00	25 000,00
70	5	7022	Produits forestiers - Coupe de bois	9 000,00	58 500,00	62 112,87	20 000,00
	6	7023	Menus produits forestiers	3 895,50	5 000,00	5 187,00	5 000,00
	7	70311	Concessions dans les cimetières	6 975,00	4 000,00	5 564,00	3 500,00
	8	70312	Redevances funéraires	3 600,00	3 500,00	4 032,00	3 500,00
	9	70323	Redevance occupation domaine public	1 832,21	1 500,00	2 742,00	1 500,00
	10	7035	Locations droits chasse et pêche	0,00	3 000,00	0,00	4 500,00
	11	7062	Redevances à caractère culturel	2 226,50	2 000,00	2 088,00	2 000,00
	12	70631	Redevance à caractère sportif	0,00	5 000,00	9 000,00	5 000,00
	13	7067	<i>211 - Dérogations scolaires maternelle</i>	<i>9 200,00</i>	9 000,00	12 700,00	9 000,00
	14		<i>212 - Dérogations scolaires élémentaire</i>	<i>4 785,00</i>	5 610,00	10 800,00	5 000,00
	15		<i>251 - Facturation périscolaire</i>	<i>27 519,47</i>	27 500,00	24 753,12	24 000,00
	16		<i>252 - Cartes de transports scolaires</i>	<i>36 834,00</i>	36 000,00	34 692,33	32 000,00
	17		<i>422 - NAP</i>	<i>95,75</i>	100,00	536,42	0,00
	18		<i>61 - Transports vers club de l'amitié</i>	<i>128,00</i>	100,00	0,00	100,00
	19	70688	Autres redevances et prestations	437,60	350,00	500,10	400,00
	20	7083	Locations diverses	673,60	500,00	722,20	500,00
	21	70878	Remboursements frais autres redevables	10 335,84	10 000,00	11 768,54	11 000,00
	22	7088	Autres produits d'activité	2 525,00	2 500,00	2 380,00	2 500,00
				TOTAL CHAPITRE	120 063,47	174 160,00	189 578,58

73	23	7311	Contributions directes	1 117 731,00	1 172 400,00	1 162 005,00	1 172 400,00
	24	7321	Attribution de compensation	1 299 201,00	1 299 000,00	1 296 431,36	1 295 000,00
	25	73221	FNGIR	52 423,00	44 000,00	44 935,00	44 000,00
	26	73223	FPIC	24 699,00	25 000,00	25 410,00	25 000,00
	27	7328	autres reversements de fiscalité	1 187,00	1 000,00	0,00	0,00
	28	7336	Droits de place	46 267,19	40 000,00	46 474,73	47 000,00
	29	7351	Taxe sur l'électricité	11 982,97	10 000,00	26 527,73	22 000,00
	30	73681	Taxe sur les emplacements publicitaires	1 586,43	1 000,00	3 311,23	3 000,00
	31	7381	Taxe additionnelle droits de mutation et publicité	50 829,82	45 000,00	45 991,39	45 000,00
		TOTAL CHAPITRE	2 605 907,41	2 637 400,00	2 651 086,44	2 653 400,00	

74	32	7411	DGF	114 791,00	145 000,00	145 227,00	129 500,00
	33	74121	DSR	115 062,00	125 000,00	132 132,00	151 500,00
	34	74126	Dotation compensation groupement communes	134 931,75	134 750,00	123 370,83	120 000,00
	35	74127	Dotation de péréquation	109 286,00	26 000,00	31 115,00	37 000,00
	36	74718	Autres participations de l'Etat	24 342,38	20 000,00	11 715,31	10 000,00
	37	7472	Participation Région	2 746,26	1 000,00	7 000,00	7 000,00
	38	7473	411 - Département - Gymnase	22 384,58	21 000,00	18 740,70	18 000,00
	39		321 - Département médiathèque	0,00	500,00	0,00	0,00
	40	74758	CCB ULIS	30 227,07	21 000,00	8 089,45	12 000,00
	41	74758	CCB red électrique	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
	42	7478	251 - Caf - subventions périscolaires	31 098,46	30 000,00	24 060,08	20 000,00
	43	748314	Dotation unique compensation TP	6 468,11	5 000,00	0,00	0,00
	44	74833	Etat compensation exonérations TP	4 473,97	1 400,00	1 411,00	0,00
	45	74834	Etat - Compensation exonérations de TF	43 913,21	10 000,00	3 472,00	3 000,00
	46	74835	Etat - Compensation exonérations de TH	36 910,19	40 000,00	44 879,00	40 000,00
	47	7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	7 600,00
	48	7485	Dotation titres sécurisés	5 030,00	8 000,00	5 530,00	8 000,00
	49	7488	Autres attributions et participations	5 484,98	0,00	0,00	6 000,00
			TOTAL CHAPITRE	687 149,96	598 650,00	566 742,37	569 600,00

75	50	752	Revenus des immeubles	142 216,34	143 000,00	139 357,72	143 000,00
	51	758	Produits divers de la gestion courante	2 764,93	2 500,00	3 332,87	2 500,00
			TOTAL CHAPITRE	144 981,27	145 500,00	142 690,59	145 500,00
76	52	761	Produits participation financière	2,23	0,00	1,65	1,00
			TOTAL CHAPITRE	2,23	0,00	1,65	1,00
77	53	7713	Libéralités reçues	164,50	0,00	73,90	0,00
	54	7714	Recouvrement sur créances en non valeur	524,50	0,00	0,00	0,00
	55	7718	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	56	773	Mandats annulés ou atteints de déchéance	0,00	18 000,00	19 136,64	13 500,00
	57	775	Cessions d'immobilisations	4 000,00	0,00	0,00	0,00
	58	7788	Autres produits exceptionnels	42 058,59	5 000,00	20 741,23	0,00
		TOTAL CHAPITRE	46 747,59	23 000,00	39 951,77	13 500,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				3 640 886,56	3 765 634,70	3 747 577,07	3 656 801,72

Ch	N°	Art	Libellé	CA 2016	BP 2017	CA 2017	RAR	Crédits nouveaux 2018	Total BP 2018
001	1	001	Report du déficit d'investissement	0,00	300 132,58	300 132,58	0,00	210 411,47	210 411,47
			TOTAL CHAPITRE	0,00	300 132,58	300 132,58	0,00	210 411,47	210 411,47
020	2	020	Dépenses imprévues	0,00	6 651,00	0,00	0,00	33 023,24	33 023,24
			TOTAL CHAPITRE	0,00	6 651,00	0,00	0,00	33 023,24	33 023,24
10	3	10226	Taxe aménagement	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	4	21**	Travaux en régie	13 736,92	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
			TOTAL CHAPITRE	13 736,92	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
16	5	1641	Capital dette - emprunts en cours	276 066,74	314 500,00	314 376,05	0,00	305 000,00	305 000,00
	6	1641	Capital dette - emprunt 2018	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
			TOTAL CHAPITRE	276 066,74	314 500,00	314 376,05	0,00	317 000,00	317 000,00
20	7	2031	Etudes	5 916,00	8 400,00	7 610,48	0,00	30 000,00	30 000,00
	8	2051	Concessions, brevets licences (logiciels)	3 726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	9	20422	Subventions équipements FISAC	4 680,20	47 550,00	28 276,24	18 423,76	0,00	18 423,76
			TOTAL CHAPITRE	14 322,20	55 950,00	35 886,72	18 423,76	30 000,00	48 423,76
21	10	2111	Terrains nus	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	11	2113	Terrains autres que voirie	0,00	4 500,00	2 441,18	0,00	0,00	0,00
	12	2121	Plantations arbres (cimetieres)	4 315,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13	2128	Autres agencements de terrains	14 820,00	3 950,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
	14	/ 478	<i>remise en forme tennis non couvert</i>	<i>1 464,00</i>	<i>3 160,00</i>	<i>3 156,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	15	21316	Equipements cimetière	4 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16	/511	<i>colombarium</i>	<i>24 445,20</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	17	2135	Installations agencements bâtiments	276,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18	<i>ni</i>	<i>vitrage store école musicale</i>	<i>0,00</i>	<i>335,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

	19	ni	sanitaires gendarmerie	0,00	1 005,00	983,97	0,00	0,00	0,00
	20	ni	réglage portail gendarmerie	0,00	500,00	0,00	495,00	0,00	495,00
	21	ni	peinture mur ext SDF	0,00	1 700,00	1 680,00	0,00	0,00	0,00
	22	ni	turbines lave vaiselle SDF	0,00	2 600,00	2 596,80	0,00	0,00	0,00
	23	ni	Sous compteur eau stade municipal	0,00	600,00	0,00	541,30	0,00	541,30
21	24	ni	Signalisation murale SDF	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	25	ni	vidéophone école primaire	0,00	768,90	774,90	0,00	0,00	0,00
	26	/ 475	tapis coco gymnase	7 998,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	27	/ 488	Accès payants toilettes parc de la nied	7 859,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28	/521	Revetements sols ecole maternelle	0,00	2 622,52	2 622,52	0,00	0,00	0,00
	29	/524	aérothermes gymnase	5 678,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	30	/530	chaudières gendarmerie	0,00	12 500,00	12 269,58	0,00	0,00	0,00
	31	/531	Chaudiere mairie	0,00	14 900,00	14 844,91	0,00	0,00	0,00
	32	/534	armoire électrique gymnase	0,00	13 800,00	0,00	13 776,00	0,00	13 776,00
	33	/536	Mise aux normes cabinet medical	0,00	9 000,00	7 903,21	900,00	0,00	900,00
	34	/537	Rénovation bureaux mairie	0,00	11 300,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00
	35	2138	Acquisitions rue Eller	422 653,06	145 000,00	142 335,91	0,00	0,00	0,00
	36	/519	achat chalets de noel 2017	0,00	5 500,00	3 852,85	1 019,06	0,00	1 019,06
	37	2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	38	ni	garde corps pont Aidling	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	39	ni	Bornage impasse rue Sarrelouis	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	40	ni	Avaloir rue de Dublin	0,00	4 450,00	4 408,80	0,00	0,00	0,00
	41	ni	Panneaux directionnels divers	0,00	1 500,00	1 384,68	0,00	0,00	0,00
	42	ni	Miroir rue Petite suisse	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	43	ni	Bandes mal voyants	0,00	2 200,00	2 152,80	612,00	0,00	612,00
	44	ni	signalisation gare routière école	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	45	/ 483	lampadaire rue de la République	3 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	46	/513	circuit électrique noel rue republique	1 657,44	3 840,00	3 840,00	0,00	0,00	0,00
	47	21531	Réseaux abductions eaux	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	48	/ 533	forage puits complexe sportif	0,00	14 388,00	14 388,00	0,00	0,00	0,00
	49	21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	50	/523	Rénovation camion poids lourd	15 031,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	51	21568	Poteau incendié rue Aidling	0,00	1 600,00	1 598,64	0,00	0,00	0,00

21	52	21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	53	ni	Rénovation nacelle	0,00	7 200,00	7 132,32	0,00	0,00	0,00
	54	ni	Rénovation tracteur dir assistée	0,00	1 010,00	1 009,15	0,00	0,00	0,00
	55	2158	Autres installations matériels techniques	6 084,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	56	ni	Sèche linge salle des fêtes	0,00	700,00	499,00	0,00	0,00	0,00
	57	2183	Deuxième écran contrôle vidéo protection	8 468,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	58	2184	Mobilier	777,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	59	ni	Mobilier classe école Pol Grandjean	0,00	3 920,00	3 912,39	0,00	0,00	0,00
	60	ni	Mobilier Mairie	0,00	1 060,00	1 056,91	0,00	0,00	0,00
	61	/519	Achat chalets noel 2016	534,00	4 466,02	4 456,77	0,00	0,00	0,00
	62	/520	50 coques SDF	2 057,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	63	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	64	ni	divers	8 163,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	65	/ 506	panneaux pédagogiques	3 585,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	66	/514	Achat de motifs de Noel	9 377,54	66,53	66,53	0,00	0,00	0,00
			TOTAL CHAPITRE	555 062,58	288 051,97	254 562,72	17 343,36	0,00	17 343,36

23	67	2313 243	Bâtiments communaux divers	17 363,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	68	2313 470	Rénovation plafonds du gymnase	144 791,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	69	2313 471	Rénovation façade Mairie	13 822,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	70	2313 472	Programme rénovation logements	1 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	71	2313 473	Couloir n°9 (gymnase / bar)	486,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	72	2313 481	Bardage tennis couvert	5 736,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	73	2313 491	Travaux divers salle des fêtes	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	74	2313 509	Etancheite toitures ecole elemetnaire	72 721,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	75	2313 528	Création service périscolaire	0,00	860 000,00	960,00	854 040,00	4 960,00	859 000,00
	76	2315 244	Voiries diverses	0,00	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	77	2315 454	Aménagement parc de la Nied	513 069,40	50 768,80	44 870,61	5 898,19	0,00	5 898,19
	78	2315 468	Tourne à gauche route de Sarrelouis	11 265,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	79	2315 510	Programme de voirie 2016	53 553,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	80	238 454	Acomptes forfaitaires parc Nied	19 683,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		TOTAL CHAPITRE	855 936,08	912 688,80	45 830,61	859 938,19	4 960,00	864 898,19
	81	Nouveaux investissements 2018					393 654,75	393 654,75
			1 715 124,52	1 909 574,35	950 788,68	895 705,31	1 014 049,46	1 909 754,77

CREDITS NOUVEAUX 2018 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Type	Opérations	Coût TTC	Proposition commission		Budget 2018
			P1	P2	
Voirie et espaces publics 2315	Réfection du pont à Aidling y compris enrobés sur chaussée	49 000,00	x		49 000,00
	Aménagement Impasse Rue de Sarrelouis (enrobés et trottoirs)	45 000,00		x	
	Aménagement du chemin d'accès au terrain des boules	26 000,00		x	
	FP clôture route de Benting devant le local de boules	14 105,00	x		14 105,00
	Réfection mur clôture (au-dessus des WC face Providence)	43 200,00		x	
	Mise en conformité éclairage public (armoires horloges) - 50%	26 600,00	x		26 600,00
	Remplacement feux piétons Rue de Sarrelouis	11 000,00		x	
	Aménagement Impasse Sainte Véronique	23 000,00	x		23 000,00
	Travaux de mise en service du puits 2ème tranche	27 000,00	x		27 000,00
	Réfection aux enrobés Rue de la Moselle	18 045,60	x		18 045,60
	Abri bus face fontaine Heckling	3 500,00	x		3 500,00
	Remplacement lampadaires EP Complexe	2 100,00	x		2 100,00
	Accès PMR local podologue 1 rue du Maréchal Ney	2 004,00	x		2 004,00
	Connexion mares Parc de la Nied	10 000,00	x		10 000,00
	<i>Aménagement allées carré musulman *</i>	<i>18 100,00</i>	x		<i>18 100,00</i>
	Traversées Rue République Eclairage Public	10 922,00	x		10 922,00
Sous total voirie et espaces publics	329 576,60			204 376,60	
Bâtiments 2313	Chaudière immeuble 1 place Maréchal Ney	15 000,00	x		15 000,00
	Rideau velux logement gendarmerie	1 140,00		x	
	Travaux mises à niveau gendarmerie	11 400,00		x	
	Portail automatique gendarmerie	20 000,00	x		20 000,00
	Pompes chaudières gymnase salle des fêtes	6 600,00	x		6 600,00
	Remplacement feutrine coco mur salle des fêtes	19 000,00		x	
	Porte arrière Gymnase	8 300,00	x		8 300,00
	Etanchéité local boules	15 200,00	x		15 200,00
	Etanchéité local nautic club	1 614,00		x	
	Mise aux normes sécurité école de musique	7 400,00	x		7 400,00
	Facade et écoulement des eaux école de musique	9 300,00		x	
	Pose d'une enseigne à l'Espace Culturel	2 200,00	x		2 200,00
	Elevations extérieures Abbatale	38 011,94	x		38 011,94
	Rampe de sécurité à la perception	2 100,00		x	
	Mise aux normes électriques perception	2 700,00	x		2 700,00
	Aménagement d'un terrain synthétique au stade municipal	871 600,00		x	
	Poste de garage rue d'Alzing	4 300,00	x		4 300,00
	Toiture bâtiment 14 rue de la Nied (subvention CCAS)	24 100,00		x	
Sous total bâtiments communaux	1 059 965,94			119 711,94	
Acquisitions diverses 21	Restauration de la crèche	5 000,00	x		5 000,00
	FP 2ème écran, remplacement carte vidéo protection	3 000,00	x		3 000,00
	Remplacement d'un tracteur tondeuse	20 000,00	x		20 000,00
	Réparation de la grue du camion	9 100,00		x	
	Achat de 1 débroussailleuse	2 000,00	x		2 000,00
	Révision décennale du camion IVECO paysagiste	6 751,21	x		6 751,21
	outillage divers ateliers	10 000,00	x		10 000,00

Remplacement de l'auto laveuse salle des fêtes	9 500,00	x		9 500,00
Achat de bacs à ordures	3 500,00	x		3 500,00
Mobilier salle classe Ecole pol Grandjean*	4 000,00	x		4 000,00
Achat de 50 barrières de sécurité et de 40 grilles d'exposition	4 500,00	x		4 500,00
Achat micro sans fil et mixeur	1 315,00	x		1 315,00
Sous total acquisitions diverses	78 666,21			69 566,21
TOTAL NOUVEAUX INVESTISSEMENTS	1 468 208,75			393 654,75